

## CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI DELIBERATION N° 2024-07-10-02

Date de convocation : 1er octobre 2024 Date d'affichage : 09 octobre 2024

#### ADMISSION EN NON-VALEUR EXERCICE 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Nombre d'élus : 27 Présents : 24 Représentés : 2 Votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 octobre, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

#### Nombre de conseillers en exercice : 27

#### Présents: 24

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Marie-Hélène HUCHET, Marc TIMSIT, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Salvador-Jean LUDENA, Dominique SERVAIS, Dominique JAILLON, Roch DOSSOU, Jérôme DUVERNOY, Jean-Michel RAGUENES, Pauline LACLEF, Cyrille FREMINET, Armelle LUCAS de PESLOUAN, Audrey de FORNEL, Loïc FLICHY, Sylvy HAUFF, Magali PRADEL, Catherine DOTTARELLI, André BLUZE

#### Absents ayant donné pouvoir : 2

Jean-François VAQUIERI a donné pouvoir à Marc TOURELLE Michel BOISRAME a donné pouvoir à Catherine DOTTARELLI

Absent : 1 Frédéric RAVEAU Secrétaires de séance :

Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

Quorum: 14

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1617-5;

VU la liste n°6928701011 arrêtant l'état des produits irrécouvrables dressés par le Service de Gestion Comptable de Versailles et portant sur les exercices 2022 et 2023 du budget communal;

VU l'avis de la Commission Finances réunie le xx septembre 2024 ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité;

# 1) ACCEPTE l'admission en non-valeur des produits communaux concernant les années 2022 et 2023 détaillés dans le tableau ci-dessous.

Nature	Année	Nombre	Montant
Budget Principal – Admissions en non-valeur			
Certificat d'irrecouvrabilité	2022	1	20,00€
Poursuites infructueuses	2023	1	16,80 €
	2022	4	93,77€
TOTAL			130,57 €

2) DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits A Noisy-le-Roi, le 7 octobre 2024

Le Maire Marc TOURELLE

Je soussigné, Marc TOURELLE, Maire de Noisy le Roi, Certifie le caractère exécutoire de la présente